

mes bonnes Pees,

Par les derniers des villa Mees, j'apprends que le monde auquel  
commence à s'isoler de certaines troupes de marche auquel  
et ne jouent plus lors à l'égard de nos affaires la défaite  
que que de la mort il n'a été vaincu, et ne puis m'imaginer  
que ce n'ouvre pas une occasion. A cet égard je  
que cette Table est toute vierge à cez armes du Pape.  
j'avoue néanmoins devoir cacher l'éventualité de l'ordre  
évidemment que le St. Sceill qui jadis le porteur de cette  
sous le jacquet de mes Maîtres, y a eu l'ordre des  
principaux acteurs. Dont se doit ce chose peu combatible  
avec la courtoisie et gratitude de ceux qui m'appartiennent  
qui l'ont reçue. Les récompenses merites et convenables.  
il me dit que certain affaire de luy durent auquel il  
aura besoin de la faveur de Mr. Entremont, je vous envoi  
done que il quittera tout temps qu'en cas de bons offices on ne  
ne voit pas tous ces choses. Comme d'ordene jusqu'  
au bout de trois mois contre ce procès. Le St. Sceill  
vous informera particulièrement des motifs sur lesquels  
le St. Sceill comme l'apelle luy a fait faire cette instance.

autres du Marquis de Buckingham et autres qui m'a jugé  
 devoir employer. Tadious le Roi l'a à la première  
 ouverture de l'affaire émissé une des Grandes, que le Roi  
 affectionne nous fumis rebler par des considérations que  
 peu de courage <sup>qui</sup> ne faisoit alliger sur la qualité de mes  
 charges en l'ambassade, ou même <sup>quelques</sup> Ambassadeur n'auroit  
 osé à recevoir le me me honneur, il en de la conséquence que  
 a la donneroit aux Secrétaires d'autre Ambassade et mais  
 incontraut le Roi que le R. Secrétaire comme l'autre a apporté  
 l'commencement comme que m'aide a faire le premier mot  
 et authorise sans que jamais je luy en eus le Ruch le mond  
 mot, l'autre fit trouver des exactions plus apparents, et des  
 instruments plus peremptoires, comme ont ceux que j'avois  
 de nommez. Par la conduite d'icelle, l'affaire est arrivée  
 conduite à ce point, que de jour en jour, j'en attendis la  
 délibération et signe; sur quez noteroy, si il voulloit  
 qui m'ayant offert le chiv, ou de l'accollade, par la  
 main du Roi, ou de la Dame, par avis de ce midi  
 dire des geronnes casus, je me suis premièrement fait  
 assentir de cestecy; pour par agre, l'occurrence  
 fortuit, choisir que l'yez occasion de voter pour la ceremonie  
 extérieure, quoy que, à l'exemple de plusieurs autres simil

que mon pere le comte de m. lassay peut écrire  
 celle parfamme, sans laquelle la clôture laissee est que elles  
 est à d'ailleurs, j'ay besoin de ne brancouer n'me char  
 considération la croissance de mes maîtres, le gros somme  
 l'Angleterre qui se auverne. Il y a longt'mais qu'il s'est  
 corres aux oncles du R. le comte de. que ayant à recevoir  
 ces qualités au garde, il n'abordoit pas souffrir aucun égal  
 de la suete, et en bables direas pour le condit. mais  
 l'autre a tousiours trouves moyen de s'en defouer aisement  
 pour ne me rogar lez que il jage important à  
 la suete des mts auancement plus affrants. c. cordoy  
 du R. a vous demandé de luy en vouloir faire une bonne  
 longue lettre en q. de demonstratio. car considérant ces  
 le meignez t'exprimé, au delà de tant d'autres le son affliction  
 envers moy, je m'astur que n'y voudra n'en negliger  
 qu'outre le contenant que luy en donnerer, vous receurer.  
 Luy par sa reponse de l'an dern. glossé sur lez auantages  
 que je doibz être de ce service personnel. P. q'il  
 soit bon de tout, et lez que n'abordent à la gloire de  
 son nom, l'auancement du R. le comte de m. lassay et le  
 salut de mon ame. L'auantage que l'on a auoir de  
 cecy, et l'chateuillie d'auantage que q'il capable  
 de l'engler de ses propres mouvements, mais s'il est  
 laissé auz grans, et qui agres unz'auantage  
 si heureux et signalé, à bon droit e' doibt presumo

A monsieur le Roi  
en son hande.